

Département de l'Ain
 Arrondissement de
 NANTUA
 Canton de PONT D'AIN

COMMUNE DE SERRIERES-SUR-AIN
COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un,
 le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SERRIERES-SUR-AIN, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOULMÉ, Maire.

Convocation du 18 juin 2021.

Présents :

BOULMÉ Jean-Michel – BATAILLE Jérémy – PROYART Marie-Thérèse – BARDET Ludovic – FAZILLEAU Jean-Marie – MARTINET Christine – OLIVIER Romain – VUILLERMOZ Marie-Claire – WASILEWSKI Margareth

Absente excusée : ARBEZ Marie-Juliette

Secrétaire de séance : FAZILLEAU Jean-Marie

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Délibération 024 – 2021 - DM N° 2 – Rectification Budget Principal Communal

Vu l'instruction comptable M14,

Suite à l'envoi des documents budgétaires en trésorerie, il ressort une anomalie sur le budget principal de la commune. Afin de la rectifier, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2111 : Terrains nus		8 350.00 €		
28041512/040				3 886.00 €
28041581/040				1 216.00 €
2804182/040				3 248.00 €
TOTAL		8 350.00 €		8 350.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N° 2
- **DECIDE** de modifier le budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats et titres correspondants.

Délibération 023 – 2021 : Adhésion à un groupement de commandes pour l’achat d’électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l’Energie, les tarifs réglementés de vente d’électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1^{er} janvier 2021.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l’électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d’électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d’électricité d’une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d’affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n’excèdent pas 2 millions d’euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d’un groupement de commandes est envisagée pour l’achat d’électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d’apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l’Ain. Le groupement couvre l’ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l’achat d’électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d’Energie et de e-communication de l’Ain (SIEA). Il sera chargé d’organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l’ensemble des opérations de sélection d’un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu’il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s’assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d’Appel d’Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l’achat d’électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l’adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l’achat d’électricité et de services associés,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SERRIERES SUR AIN.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Jérémy BATAILLE rend compte de la dernière réunion commission intercommunale voirie à PONT D'AIN, lors de laquelle il a été décidé de faire un inventaire de la voirie à restituer à chaque commune et ainsi diminuer la charge financière, dû à leur entretien, actuellement supporté par la Communautés de Communes. Cet inventaire, à rendre avant fin septembre, sera valable pour un mandat.

Il fait un point sur le Chantier de MERPUIS.

La finition de la voirie par l'entreprise EUROVIA, est mal faite. A voir avec la CCRAPC si elle peut soutenir la commune pour régler ce problème. Monsieur le Maire demande à Madame Marie-Thérèse PROYART de s'en occuper.

Pas de nouvelles concernant les travaux rue Gros Pierre.

Un devis de l'entreprise AMATO devrait arriver en mairie pour la couverture du local technique et un renfort béton au cimetière.

Point sur les STEP et l'eau potable :

Les travaux commenceront en juillet à SERRIERES et continueront à SONTTHONNAX LE VIGNOBLE.

Un devis d'AXIS CONSEILS pour un montant de 1 860.00 euros TTC a été signé pour borner la parcelle E 990, actuellement exploitée par Monsieur MERMETY.

Cette parcelle devra être enlevée de son bail de location.

L'extension de l'eau potable à MERPUIS est terminée. Quatre foyers sont concernés. Le montant du branchement s'élèvera à 2 500 euros.

Le conseil municipal devra se prononcer ultérieurement pour prolonger ou non l'extension, en fonction des demandes.

Point sur les abris bus :

Le socle pour déposer l'abris bus de SERRIERES est réalisé.

L'entreprise GAILLARD RONDINOT doit livrer les abris bus en kit, mardi 29 juin prochain.

Il reste le socle de celui de MERPUIS à faire.

Monsieur le Maire évoque la possibilité pour la commune d'offrir à chaque habitant 1 aller-retour, valable 6 mois et propose au conseil de prendre le bus le 11 juillet pour inaugurer la ligne.

Décision à prendre sur un arrêté de circulation sur la plage de MERPUIS :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de réfléchir sur un arrêté de circulation à prendre pour réglementer la circulation sur la route du Lac, dans le sens sud-nord, en raison de l'é étroitesse de la route de plus en plus fréquentée durant la période estivale.

Après discussion, le conseil décide de laisser passer cette année et de reparler du problème pour l'an prochain, s'il se pose.

Les membres du conseil préconisent, pour faciliter la circulation, le taillage des haies de certaines propriétés. Monsieur le Maire et Monsieur BOURY – Assistant Maitre d'Ouvrage du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement de l'Ile CHAMBOD, s'en chargent.

Par ailleurs, Monsieur le Maire soulève le problème de la sécurité des enfants fréquentant les jeux.

Il faudrait prévoir un obstacle pour éviter que les enfants se retrouvent trop facilement sur la route.

Les membres du conseil préconisent la pose d'un dos d'âne ou d'une cuvette et de garder la limitation de vitesse à 30 km/h.

Les jeux ouvriront au public dimanche 27 juin.

- Madame Marie-Claire VUILLERMOZ indique que le panneau SONTTHONNAX LE VIGNOBLE, situé sur la route du BERTHIAND, est à terre.

Monsieur le Maire s'en charge avec Monsieur BESSARD employé technique.

- Madame Margareth WASILEWSKI, évoque le problème des animaux de Monsieur Cyril MINARD, récemment décédé et dont personne ne s'occupe.

Monsieur le Maire se charge de contacter les autres propriétaires.

- Monsieur Ludovic BARDET informe le conseil d'un cabanon, à l'angle de la rue des Tilleuls et de la Rue Gros Pierre qui menace de s'effondrer.

- Un tour de table est effectué pour mettre à jour le tableau de tenue du bureau de vote pour dimanche 27 juin.

Prochain conseil municipal Mardi 20 juillet 2021 à 20h.

La séance est levée à 21h55.